

HAMEL, (Marcel-Pierre), *Le Rapport de Durham*, présenté, traduit et annoté par Marcel-Pierre Hamel, de la Société historique de Montréal aux Éditions de Québec, 1948, in-8, 376 p.

L.-P. Desrosiers

Volume 2, numéro 2, septembre 1948

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/801461ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/801461ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Desrosiers, L.-P. (1948). Compte rendu de [HAMEL, (Marcel-Pierre), *Le Rapport de Durham*, présenté, traduit et annoté par Marcel-Pierre Hamel, de la Société historique de Montréal aux Éditions de Québec, 1948, in-8, 376 p.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 2(2), 291–296.
<https://doi.org/10.7202/801461ar>

HAMEL, (Marcel-Pierre) Le Rapport de Durham, présenté, traduit et annoté par Marcel-Pierre Hamel, de la Société historique de Montréal aux Éditions de Québec, 1948, in-8, 376 p.

De larges enquêtes, d'innombrables rapports et dépêches ont précédé chacune des constitutions du Canada. Après coup, ces problèmes paraissent d'une simplicité extrême. Ils ne l'étaient pas dans le temps. Éloignés du Canada, les ministres anglais connaissent mal la question, ils n'ont jamais assez de renseignements. Quelques-uns d'entre eux, quelques-uns de leurs

correspondants veulent angliciser, protestantiser les Canadiens, d'autres, leur accorder la liberté. Des hommes pratiques visent à se tailler de beaux domaines dans les terres de l'État, d'autres, à s'assurer des prébendes. Il faut compter avec les impérialistes qui veulent maintenir ferme la domination du Roi sur la colonie, imposer les droits civil, commercial et pénal anglais; avec les politiques à l'esprit arbitraire qui ne reculent pas devant le plan de donner à la minorité anglaise la main haute sur la majorité française, lui réserver à jamais les hautes charges de l'administration et les faveurs de l'État. Active, hardie, méprisante, souvent intrigante, cette minorité réclame les institutions parlementaires et faucherait comme blé, si on la laissait libre, les droits naturels des Canadiens et ceux que leur ont garantis les capitulations. L'indépendance américaine survient, elle pose des circonstances extraordinaires, et le législateur ne parcourt plus un projet de loi sans se demander s'il ne hâte pas l'annexion des dernières colonies britanniques aux États-Unis. A un moment donné, on dépasse les précédents; c'est en pleine matière nouvelle qu'il faut tailler; les esprits ne s'entendent plus sur la forme que doit prendre l'avenir. Tous ces facteurs, bien d'autres aussi comme les antipathies de race, de religion, font tout de suite après 1763, de la question canadienne, un monde grouillant, agité, complexe, propice à l'agitation, aux troubles, à l'éclosion de toutes les thèses ou de toutes les prétentions. Tirailé par des forces contradictoires, étourdi par la diversité des demandes, perdu dans la complexité des questions judiciaires, le cabinet anglais demande des rapports, dépêche sur lieu des enquêteurs, soumet les documents à l'analyse d'esprits perspicaces, donne des coups de barre à gauche, des coups de barre à droite, règle quelques questions, laisse les autres pendantes, pour, d'une constitution à l'autre, d'un progrès à l'autre, d'une faute à l'autre, aboutir en un siècle à une charte qui est vraiment viable et satisfait les esprits.

Le rapport Durham est à juste titre l'un des plus célèbres de ces documents. Il survient au moment où les vices de la constitution de 1791 ont conduit le Haut et le Bas-Canada à une prise d'armes. Cette constitution a doté les deux colonies du régime électif en donnant une Chambre. C'est un progrès. Mais elle a dressé à côté de ce pouvoir populaire, le Conseil Législatif, le Conseil exécutif, le Gouverneur, les fonctionnaires qui dépendent de l'Angleterre et veulent se mesurer avec ce jeune géant. Ils seront terrassés, c'est évident; mais en attendant c'est la révolte.

En deux circonstances, avant l'Acte de Québec, et avant l'Acte de 1791, les cabinets anglais avaient eu recours à leur homme de confiance, Sir Guy Carleton, plus tard Lord Dorchester. Un véritable homme d'État, réaliste, sensible aux circonstances, aux conditions, pénétrant, modéré, pondéré, prévoyant. Voilà le vrai père de nos deux premières constitutions, peut-être encore plus de la première que de la seconde. Maintenant, le ministère Melbourne choisit Lord Durham, homme diversement doué, brillant, logique, capable de plonger un regard aigu jusqu'au fond des questions, mais peu

équilibré, vaniteux, fantasque, fermé à certaines idées, prévenu, gâté par la richesse qui lui a épargné les rudes entraînements de l'existence.

Après un court séjour au Canada, Durham présente un rapport qui fera époque dans notre histoire constitutionnelle. Dans ses conclusions sont renfermés l'Acte d'union, le cabinet ou ministère canadien, la responsabilité ministérielle, le gouvernement responsable; mais aussi, dans une volonté implacable de noyer ou d'angliciser les Canadiens, l'Union législative qui enferme pour ainsi dire dans une même chambre, le chien et le chat, le feu et l'eau, c'est-à-dire deux éléments ethniques qui ne peuvent pas facilement s'entendre sur les questions profondes d'éducation, de religion, etc., faute que n'ont pas commise les législateurs de 1791. Alors le rapport contient l'excellent et le mauvais, le durable et le transitoire, le progrès et le recul, le germe de vie à côté du germe de mort.

C'est une nouvelle traduction de ce rapport que vient de publier M. Marcel-Pierre Hamel, de la Société historique de Montréal, dans un volume substantiel de plus de 350 pages. Il n'existait qu'une version française d'abord publiée dans LE CANADIEN de 1839 et répandue ensuite sous forme de brochure. Rédigée à la hâte, à une époque où les traductions avaient peu d'élégance, cette version était devenue introuvable. Il fallait, soit lire le rapport dans le texte anglais, soit le traduire soi-même au besoin.

M. Hamel a donc fait œuvre nécessaire, sinon indispensable. Nos institutions, nos bibliothèques, les fervents de l'histoire ont tous besoin de cet ouvrage de consultation qui renferme des vues si profondes, une justification de la prise d'armes de 1837, un cours de droit constitutionnel, un libelle felleux contre les Canadiens et que de pages intéressantes en plus ! Car avec sa sensibilité frémissante et passionnée, Lord Durham est toujours intéressant, même après un siècle. La nouvelle traduction est imprimée sur papier solide, la tenue de l'ouvrage est soignée.

Est-ce la traduction idéale ? Ces documents officiels sont peut-être les pièces les plus difficiles à traduire qui soient. M. Hamel a exécuté une bonne tâche. Peut-être n'a-t-il pas toujours cogné à grands coups de hache sur ces dures coquilles pour les briser, en extraire la moelle, la rendre ensuite en un français clair, élégant et sobre. Certaines phrases demeurent lourdes, embarrassées, parce qu'elles sont calquées trop intimement sur l'original. Mais, somme toute, la traduction est bonne et fait honneur à son auteur.

M. Hamel a ajouté au rapport proprement dit un avertissement au lecteur, une introduction et des notes nombreuses. Une bonne partie de ces dernières, il les a puisées dans les journaux canadiens du temps, et, en particulier, dans LE CANADIEN et dans LE FANTASQUE. Voici ce qu'il dit lui-même sur ce sujet : « On s'étonnera sans doute de la copieuse documentation puisée dans nos vieux journaux, en particulier dans LE FANTASQUE et dans LE CANADIEN. Nous sommes de ceux qui croient que les vieux journaux canadiens sont les meilleures sources, avec les documents d'État, pour le régime anglais » (p. 11). M. Hamel a bien raison. Les nombreux extraits qu'il apporte donnent à son œuvre une vie extraordinaire; ils recons-

tituent autour du rapport et de la visite de Lord Durham, un milieu vivant. Ils nous présentent sur le vif la réaction et les impressions des Canadiens. Dans bien des cas, ils fournissent l'explication là où on la cherchait en vain. Et comme le désire le chanoine Lionel Groulx, il faudrait bien qu'un jour ou l'autre, une bibliothèque ou peut-être, nos Archives, — entreprenne de dresser un bon index des articles et des nouvelles les plus importantes de ces journaux. Cet instrument de travail est devenu une nécessité pour nos historiens.

L'introduction renferme aussi des vues intéressantes. M. Hamel a brossé de belles pages sur la situation du Canada à l'époque de la révolution; sur le séjour de Lord Durham au Canada et sur ses actions; sur les commissions qui se mirent au travail sous la direction de l'enquêteur; sur la bataille parlementaire qui, en Angleterre, conduisit au désaveu et sur la réaction du Gouverneur; sur les idées principales du rapport, qui, esquissées soudain avant le départ, déterminent une convulsion au pays; sur les polémiques et la stupéfaction que certaines parties du rapport excitent en Angleterre et sur les répercussions qu'elles provoquent au Canada. Toutes ces pages apportent souvent du neuf; elles ont de la vitalité, de l'intérêt, de la clarté. Ne perd pas son temps celui qui les lit.

Sur certains points, la pensée de M. Hamel n'est peut-être pas assez nuancée, assez souple pour épouser toutes les courbes de la réalité. Voici par exemple, un extrait de l'Introduction: « En réalité, ce que Durham a voulu anéantir, c'est l'existence de « La nation canadienne ». A ce sujet, pas de doute possible. Il a deviné que le désir d'indépendance était le levain réel de l'agitation française. Depuis la loi de 1774, depuis la conquête, à vrai dire, nos pères avaient toujours manifesté plus ou moins ouvertement leur volonté de se séparer de la métropole » (36). Que toute minorité ethnique, en quelque pays qu'elle se trouve, aujourd'hui comme hier, ait des aspirations générales, platoniques, théoriques vers l'indépendance, voilà qui semble bien exact. D'autre part, la majorité préférerait évidemment constituer à elle seule toute la population. Et il y a gros à parier que l'une et l'autre commettent continuellement ce péché véniel. Mais les expressions de M. Hamel impliquent une culpabilité beaucoup plus grande. Et il confond dans une bonne mesure, comme Durham d'ailleurs, une volonté active d'indépendance avec la simple défense énergique et soutenue de certains droits naturels — langue, religion, droit civil, droit commercial, — et avec la revendication de ces droits. Or, les deux attitudes sont absolument différentes et les deux réalités ne se ressemblent pas. Durant le cours de notre histoire depuis 1763, les Canadiens ont combattu pour demeurer eux-mêmes, mais la plupart du temps dans les cadres bien établis de la constitution et sans envisager de près ou de loin des mouvements qui les conduiraient à une indépendance réelle. D'ailleurs, il y aurait une histoire à écrire: celle des sentiments des Canadiens envers l'Angleterre ou envers leurs compatriotes anglais. Ces sentiments ont varié; ils se sont colorés parfois du loyalisme le plus sincère; ils ont passé par la modération, la pondération;

dans certains groupes, ils ont touché durant certaines périodes au déloyalisme. Il y a eu des hauts et des bas, des excès et des justes milieux. On tirerait probablement d'une étude la loi générale suivante: le loyalisme des Canadiens a diminué dans la proportion où à certaines époques on a voulu les gouverner au rebours de leurs tendances ou de leurs idées les plus profondes, dans la proportion où on a menacé l'être ethnique qu'ils veulent conserver en eux; et il a augmenté dans la mesure où on les a laissés libres de se développer et de se gouverner de la manière qu'ils l'entendent. Ceux qui lisent les documents sessionnels, se rendent bien compte, par exemple, qu'en tuant le bill d'union de 1822, l'Angleterre a déterminé chez les Canadiens une crise de loyalisme. Nos pères espèrent que le salut final leur viendra de Londres. Ils se persuadent que les abus et les difficultés gouvernementales vont disparaître lorsque la métropole les connaîtra. Et pour l'informer, ils veulent envoyer à Londres un agent qui renseignera de première main le cabinet anglais. Les réformes viendront, croient-ils, quand la véritable situation sera mise à jour. Et c'est justement quand cette espérance meurt, bien peu de temps avant la révolution, que désespérés, acculés à une vie politique qui devient insupportable, certains groupes de patriotes canadiens se tournent vers les États-Unis dont ils espèrent l'assistance, se plongent dans des projets d'indépendance réelle, et parlent de « nation canadienne ». Il est facile de repérer le moment exact où ce revirement se produit, où le loyalisme meurt. En un mot l'histoire de nos sentiments envers l'Angleterre est fort nuancée et des phrases trop rigides n'en donnent pas une peinture exacte.

Il est possible de discuter longtemps aussi sur la question suivante: la haine de races était-elle, oui ou non, au fond du conflit qui a conduit à la révolution? Durham a donné une réponse affirmative que M. Hamel ne semble pas admettre. La lecture de différents documents, qui datent de l'ère révolutionnaire, révèle pourtant, à Montréal surtout, une lutte de races d'une violence extraordinaire. D'autre part, une partie de notre histoire, de 1763 à 1837, prépare pour ainsi dire une explosion entre Canadiens et Anglais du Canada. Nos pères ont été pour beaucoup de ces derniers ce que sont aujourd'hui les nègres pour les Américains. Qui dira le mépris de ces derniers et leur arrogance? En temps de crise, ce sentiment n'effleure-t-il pas encore aujourd'hui, ici et là, comme une veine persistante qui revient à fleur de terre? Alors nos ancêtres ont réagi. Et pendant certaines époques, il y a peu d'amour perdu entre les combattants. Le tableau de Montréal durant les mois qui précèdent la prise d'armes est celui d'une guerre civile. Est-ce l'antipathie de race, phénomène profond, racine subtile de nombreux conflits, qui est à l'origine du mal? Tous les pays bilingues, composés d'éléments ethniques différents, ne souffrent-ils pas de cette maladie qui est presque incurable? S'il faut rédiger un jour ou l'autre, l'histoire des sentiments des Canadiens envers l'Angleterre, ou leurs compatriotes anglais, ne faudra-t-il pas composer aussi l'histoire des sentiments de l'Angleterre, et de nos compatriotes anglais envers les Français du Canada? Ni l'une ni

l'autre ne seraient peut-être pas aussi exemplaires qu'il le faudrait. Et il y a gros à parier que nos ancêtres se tireraient assez bien d'une pareille enquête.

Comme on le voit, l'introduction de M. Hamel, la nouvelle traduction du rapport Durham, soulèvent des discussions d'un grand intérêt. Elles rappellent encore la logique implacable des institutions électives ou parlementaires. Implantées au pays en 1791, elles produisent avec le temps, malgré les hommes ou avec leur concours, des conséquences inéluctables. Un aviseur du cabinet anglais voit bien en 1790 qu'elles vont conduire la colonie à l'indépendance: il ne s'en étonne ni ne s'en effraie. Tout ce que l'on peut faire, dit-il, c'est de retarder cette éventualité. Durham distingue nettement d'autres conséquences de ce régime: la nécessité de soumettre toutes les branches de la législature au pouvoir émané du peuple; la nécessité, pour le ministère, de se démettre lorsqu'il n'a plus de majorité en Chambre. Aveugle à une autre conséquence, il croit qu'une colonie dotée d'un gouvernement semblable, peut demeurer éternellement soumise à un autre pays. Les institutions sont plus fortes que son raisonnement et l'indépendance, réelle, *de jure et de facto*, jaillit un bon jour du régime parce qu'elle en est l'aboutissement logique, comme on peut déjà le constater au Canada et aux Indes. L'aviseur de 1791 était plus perspicace parce qu'en examinant la graine, il avait deviné quel serait le fruit. Doués de l'esprit logique français, nos ancêtres avaient prévu de la même façon les développements futurs.

L'œuvre de M. Marcel-Pierre Hamel mérite donc l'éloge de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire chez nous. En abordant une matière aussi revêche, aussi ingrate, alors qu'il était déjà surchargé de travail par le souci du pain quotidien, l'auteur s'est attiré la reconnaissance de tous. Il a fait une belle œuvre et une œuvre solide.

L.-P. DESROSIERS